



Assemblée générale

Distr. générale
22 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante et unième session de l'Assemblée générale

Additif

1. À sa 57^e séance plénière, le 22 novembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/61/250/Add.3), a décidé d'examiner directement en séance plénière le point indiqué ci-après de l'ordre du jour de sa soixante et unième session, à seule fin d'adopter durant la première partie de la soixante et unième session le projet de convention sur les droits des handicapés, que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées devrait avoir terminé d'élaborer et dont il recommandera l'adoption dans son rapport :

67 b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

2. À la même séance, l'Assemblée générale, toujours sur la recommandation du Bureau (A/61/250/Add.3), a décidé d'examiner directement, en séance plénière, le point ci-après de l'ordre du jour de sa soixante et unième session, sous la rubrique B (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et des récentes conférences des Nations Unies) :

157. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

